



Date de génération de ce justificatif : 09/10/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

EVATEMALEC – Constitution de société

Référence :

Départements de publication : Côtes d'Armor

Annonce légale publiée le 9 octobre 2026 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Constitution de société

EVATEMALEC Société par Actions Simplifiée Au capital de 20 000 euros Siège social : 73 Boulevard de Penthièvre 22600 LOUDEAC En cours de constitution et d'immatriculation au RCS SAINT-BRIEUC AVIS DE CONSTITUTION Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 5 OCTOBRE 2026, signé électroniquement, il a été créé une société représentant les caractéristiques suivantes : Forme : société par actions simplifiée Dénomination sociale : EVATEMALEC Durée : 99 ans Siège social : 73 Boulevard de Penthièvre 22600 LOUDEAC Capital social : 20 000 Euros Objet : l'acquisition, la détention, la gestion, la cession de toutes participations, à titre principal dans des sociétés ayant pour activité l'exploitation d'hypermarchés à l'enseigne E. LECLERC, à titre accessoire, dans les sociétés filiales ou apparentées de ladite société d'exploitation ; la participation de la société, par tous moyens, dans toutes opérations pouvant se rapporter à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, de souscriptions ou d'achats de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement ; le management et la prestation de services au profit de toute société contrôlée, Président : Monsieur Quentin, Christian, Pierre PETITFRERE, demeurant à KERGLOFF (29270), 391 Lieudit Quimilfern Directrice Générale Déléguée : Madame Diana, Renée, Annick, Paule KERBIRIOU, épouse PETITFRERE, demeurant à KERGLOFF (29270), 391 Lieudit Quimilfern Admission aux assemblées et droit de vote : tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions : chaque action donne droit à une voix. Par exception, chaque associé dispose d'une voix pour les décisions relevant de l'article 18.4.3 et pour la majorité décomptée en nombre d'associés prévue à l'article 18.4.2. Agrément : les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des associés dans les conditions et selon la procédure décrite aux articles 12.2 et 18.4.2 des statuts Immatriculation : RCS de SAINT-BRIEUC Pour avis Le Président

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

[Consulter cette annonce en ligne](#)